

Roissy le 13 août 2018

Etablissements SERVAIR 1 et SERVAIR 2 Projet de Rupture Collective



Conventionnelle

Ce Projet a été présenté au Comité Central D'Entreprise SERVAIR le 10 Juillet, puis aux Comités d'établissement SERVAIR 2, puis SERVAIR 1 le 26 juillet

De quoi vous parle-t-on ?

La RCC issue des lois MACRON c'est quoi ?

-La RCC a pour finalité d'encadrer des départs volontaires, exclusifs du licenciement ou de la démission.

-L'accord peut prévoir un nombre de départs volontaires supérieur au nombre des suppressions d'emploi qui leur sont associées dans la perspective de procéder à des **recrutements sur les emplois non supprimés devenus vacants** à la suite du départ volontaire de leurs titulaires. Si l'accord prévoit des suppressions d'emplois, il doit expressément exclure tout licenciement pour atteindre l'objectif fixé de suppression

Des négociations relatives à un accord de RCC peuvent-elles évoluer en

Négociation d'un PDV ou d'un PSE mixte avec phase de volontariat?

Oui Inversement, la négociation d'un PDV peut finalement évoluer vers un accord portant RCC dans le cadre du **dialogue social de l'entreprise**, (*faudrait' il que nos dirigeants actuels en aient la volonté réelle et pas virtuelle !!!*)

Des mesures « seniors » peuvent-elles figurer dans l'accord portant RCC?

La prohibition de toute discrimination, notamment à raison de l'âge, est une règle d'ordre public qui fera l'objet d'une attention toute particulière de la DIRECCTE. (Discriminatoire au sens de l'article L. 1132-1 du code du travail).

La DIRECCTE mesurera l'impact des suppressions opérées sur le tissu économique local, et assujettira l'entreprise si les départs venaient à déséquilibrer le ou les bassins d'emplois concernés. **C'est le critère de l'obligation de réparation territoriale qui prédomine en la matière.**

La CFDT s'était Exprimée Le 19 novembre 2017

Sur le PDV SIEGE

La CFDT jugeait que ce plan de départs volontaires se voulant unilatéral, n'était pas recevable d'écarter et de ne pas concerter les organisations syndicales centrales sur cette démarche, des Interrogations persistantes alors **que ce plan prévoit un retour à l'équilibre après 2020.**

La CFDT s'interrogeait quelle serait la démarche stratégique de l'entreprise SERVAIR SA pour y arriver et les déclinaisons pour L'ensemble des 4 centres ?

2 poids 2 mesures, alors qu'il n'y a qu'un PDV SIEGE !!!!!!!!!!!!!



Petit Rappel : **Servair 1 sans PSE ou PDV en 10 ans + de 1000 emplois supprimés avec des négociations à la tête du client, à ancienneté égale 20000 € pour certains et 200 000 € pour d'autres !!!!**

Suite à l'intervention de Notre Représentante au CCE SERVAIR SA lors du CCE du 7 Novembre 2017 « Le Président avait répondu qu'il avait budgété

4M€ pour les départs à Servair 1 » !!!!!!!!!!!

Politique Sociale et Méthode

Où en est on aujourd'hui ? La triste réalité c'est quoi ?

Le Départ de la DRGH Mme GUERIN DGRH de SERVAIR pour désaccords avec le Président EYMERIAT a été remplacée par Alain CLEVY ex Directeur OAT, DG Service Généraux siège, et Servair2.

Le président-directeur général du siège qui se targuait d'aboutir à l'équilibre de servair en 2020 ne suffit plus ? **Jusqu'où ira-t-on ?**

Tout cela est la conséquence de la vente de servair :

- la CFDT vous avait prévenu et écrit malgré des promesses du président et des signataires qui garantissaient :
 - **le maintien des emplois,**
 - **maintien des acquis et avantages sociaux**
 - **le maintien des facilités de transport**

Aujourd'hui aucune de ces thématiques **n'a été respectée** mais pire il continue sur les mêmes méthodes avec les mêmes signataires justifiant que c'est mieux que rien bien **évidemment sauf pour eux !!!!** La CFDT vous avait prévenu avec un président « *Double casquette* », ce qu'il a fait c'est préserver les intérêts d'Air France en lui accordant des baisses de coûts et des pénalités et à GATE GROUPE en promettant :

- une **baisse de la masse salariale** qui conduit à des conditions de travail **Déplorables**
- une qualité de service qui laisse à désirer avec des **effets collatéraux** pour les plus anciens se **rendant malades** et avouant qu'ils n'ont jamais **aussi mal travaillé** de leur carrière étant plus qu'épuisés au bout de trois jours

Un autre projet à l'étude serait de transférer progressivement les compagnies étrangères à PAC et ainsi le plus gros établissement servair1 deviendrait un centre d'assemblage voulu du reste depuis les années pour Air France .Il deviendrait de fait non rentable une autre façon de se débarrasser des salariés qualifiés avec une baisse de la masse salariale importante !!!!!

Les fonctions supports du siège elles aussi ont été vidées de ceux qui détenaient le Savoir.

-pour faire un parallèle avec l'actualité on peut légitimement s'interroger « qui dirige la politique sociale de servair ?

Y aurait-il « un cabinet noir à l'extérieur avec des consultants de luxe » pour continuer de mettre en œuvre ces méthodes de Régression sociale via des méthodes scandaleuses basées sur celles d'un passé peu glorieux de servair comme :

Défaut de convocation pour la campagne des élections au Conseil d'administration hors cadres et iniquité de traitement.

Absence de Convocation au protocole central (C S E) de toutes les organisations syndicales intéressées à la négociation (vos futures instances) alors que le projet de protocole mêlant le protocole préélectoral(PA), le périmètre et l'accord de moyens entravant ainsi leurs missions

Si au sein de notre groupe actuel Air France KLM , ils cherchent toujours un « pilote » pour gouverner Air



SERVAIR Cherche aussi un CO-PILOTE !!!!!!!



Autrement **SERVAIR VA TOUT DROIT DANS LE MUR !!!!!!!**

Retrouvez nous sur : www.cfdtservair.fr

La CFDT : des CHOIX DES ACTES